

PPE 3 : une publication salutaire, mais sans débat au Parlement et sans vision équilibrée, la stratégie énergétique pourrait s'avérer risquée

La publication de la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE 3) constitue une étape structurante pour la stratégie énergétique française à horizon 2030-2035.

Même si Coénove salue sa publication et le maintien d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, notamment pour le développement des gaz renouvelables, l'adoption de ce texte, sans débat parlementaire et sans une approche plus équilibrée et pragmatique du mix énergétique, soulève de nombreuses questions.

Coénove appelle le gouvernement à clarifier la position sur les gaz renouvelables, à ne pas stigmatiser des équipements performants tels que les chaudières performantes ou les solutions hybrides et à amplifier les actions de réduction des consommations et de diversification du mix énergétique.

Gaz renouvelables : il faut confirmer l'ambition dans la durée et accompagner la dynamique sur l'ensemble des modes de production

Le biogaz est une des seules énergies renouvelables à avoir dépassé ses objectifs dans la précédente PPE (PPE2), avec 15 TWh de capacités de biométhane raccordées et plus de 800 méthaniseurs qui produisent. Coénove salue donc la place accordée aux gaz renouvelables dans la PPE 3, avec un objectif de 50 TWh, dont 44 TWh injectés, confirmant leur rôle stratégique dans la décarbonation des usages thermiques, notamment dans le secteur des bâtiments.

Pour autant, pour 2030 et surtout pour 2035, Coénove appelle à mieux reconnaître le potentiel des nouvelles technologies de production de gaz verts, en complément de la méthanisation déjà mature, telles que la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et la méthanation.

En complément de la publication de cette PPE 3, d'autres éléments sont attendus pour favoriser le développement des projets de gaz verts. Afin d'apporter la visibilité indispensable aux filières et aux investisseurs, le gouvernement devra rapidement préciser :

- la trajectoire au-delà de 2030-2035,
- la reconnaissance de l'ensemble des technologies de production,
- la définition de la trajectoire de Certificats de Production de Biométhane (CPB) après 2028, et l'accompagnement de la conversion à l'injection des unités en cogénération biogaz,
- l'adoption d'une feuille de route détaillée pour le développement des gaz liquides renouvelables, en particulier pour tenir compte des enjeux spécifiques des territoires ruraux.

Avant même de vouloir électrifier, prioriser la réduction des consommations et la préservation d'un mix énergétique diversifié

Au lieu d'un plan d'électrification, réducteur et risqué, il faut revenir à une vision globale de la programmation énergétique de notre pays en sortant des oppositions stériles entre les vecteurs énergétiques ou entre tel ou tel mode de production.

Opposer nucléaire et énergies renouvelables, ou faire reposer la transition énergétique sur une électrification systématique, ferait peser des risques importants sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

Une transition durable suppose avant tout de maîtriser la demande énergétique, en faisant de la sobriété et de l'efficacité énergétique les leviers prioritaires.

Jean-Charles Colas-Roy, Président de Coénove, déclare : « *Une transition énergétique juste et résiliente repose avant tout sur la maîtrise des consommations et la diversification du mix énergétique et des approvisionnements. Produire en France est également un enjeu de souveraineté et les gaz verts, issus du recyclage des déchets, constituent un atout stratégique pour notre pays grâce à leur caractère local, stockable et renouvelable. En énergie comme ailleurs, il n'est jamais bon de tout miser sur un seul cheval alors faisons rimer programmation avec maîtrise des consommations, diversification, hybridation et interconnexions.* »

Ne pas stigmatiser les équipements, mais verdir les énergies

Coénove rappelle qu'une politique énergétique efficace ne consiste pas à bannir des technologies, mais à décarboner les énergies qu'elles utilisent.

Fermer la porte à des équipements performants, hybridables et évolutifs, déjà 100 % compatibles avec les gaz renouvelables, constituerait un contresens au regard des objectifs climatiques, économiques et industriels.

Flécher et reconnaître le gaz vert dans le secteur des bâtiments

Coénove appelle enfin à ce que le gaz renouvelable soit prioritairement orienté vers le secteur du bâtiment, fortement thermosensible et confronté à des besoins souvent concentrés en période hivernale.

Énergie stockable et mobilisable à la demande, le gaz vert constitue une solution particulièrement adaptée aux usages dans de nombreuses configurations de logements. Cette attente est également portée par les professionnels du bâtiment, soucieux d'obtenir une vraie reconnaissance réglementaire des gaz verts (DPE, Réglementation Environnementale,...) et désireux de disposer de trajectoires de décarbonation réalistes et soutenables reposant sur un mix énergétique diversifié.

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment - énergéticiens, industriels et professionnels - tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la sobriété et la complémentarité des énergies ainsi que du rôle des gaz verts dans la stratégie énergétique de la France afin de préserver la souveraineté énergétique du pays, la sécurité d'approvisionnement et le pouvoir d'achat des Français.

L'association se mobilise pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général.

Pour en savoir plus : www.coenove.fr - Retrouvez nous sur [LinkedIn](#), [X](#) et [YouTube](#)

Contact presse : Juliette ROHMER juliette@shatanetfosco.com +33 7 60 21 20 34